**Réforme des retraites « Reculer l’âge légal sans avoir obtenu de résultats tangibles en matière d’emploi des seniors est hypocrite et dangereux »**

Tribune

Olivier Mériaux

Ancien haut fonctionnaire

Dans une tribune au « Monde », Olivier Mériaux, ancien directeur technique et scientifique de l’Agence nationale pour l’amélioration des conditions de travail, explique que le report de l’âge légal de la retraite à 64 ans aura d’abord un impact immédiat sur les travailleurs les plus fragiles, sans que rien soit encore acté pour les aider.

Il y a trois ans, alors que le gouvernement d’Edouard Philippe préparait une réforme des retraites déjà contestée, mais qui avait au moins l’ambition de proposer une refonte systémique, j’ai accepté de contribuer à l’effort de réflexion en participant à la rédaction d’un rapport sur « l’emploi des seniors », remis à la ministre du travail de l’époque en janvier 2020. La survenue de la pandémie de Covid-19 a scellé le sort du projet gouvernemental, comme celui de notre rapport.

C’est sur la base de la connaissance acquise lors de cet exercice que je peux aujourd’hui affirmer clairement que rien dans le projet actuel n’est en mesure d’« équilibrer » le caractère fondamentalement inéquitable du report de l’âge légal et ses conséquences désastreuses en termes de cohésion sociale.

Aucun « index seniors », aucun « fonds d’investissement dans la prévention de l’usure professionnelle » (même en supposant que l’on sache comment dépenser efficacement le milliard d’euros que l’on dit vouloir y consacrer), aucune même des propositions sur les transitions emploi-retraite que j’avais pu soutenir dans le rapport de 2020 et que l’on retrouve dans l’actuel projet de loi ne pourra contrebalancer les impacts d’un recul de la borne d’âge pour une large partie du corps social, déjà fragilisée.

« Travailleurs pauvres »

Cela pour une raison simple, que le président de la République avait parfaitement su formuler dans sa conférence de presse post-grand débat national d’avril 2019 : n’ayant aucune conséquence pour les salariés les plus qualifiés, sortis tardivement de leurs études, le recul de l’âge légal fait peser tout l’effort et tous les risques sur la population des « travailleurs pauvres », ceux et surtout celles qui occupent les emplois les plus pénibles et qui ont souvent eu des parcours professionnels en dents de scie.

Ce qui pose fondamentalement problème, c’est que si les impacts individuels d’une telle décision sont immédiats et certains, les évolutions des pratiques de gestion des entreprises qui pourraient éventuellement les atténuer restent hypothétiques. Et dans tous les cas seront longues à se concrétiser.

Car, faut-il vraiment le rappeler, les salariés en fin de carrière ne décident pas tout seuls de leur sort. Et la gestion « optimisée » de la pyramide des âges par les entreprises est par nature résistante au changement, quand bien même une certaine coercition serait appliquée pour qu’elles gardent plus longtemps leurs salariés (ce qui n’est absolument pas l’optique du projet gouvernemental).

Arrêter le jeu de dupes

Dans ces conditions, reculer l’âge légal sans avoir obtenu au préalable des résultats tangibles en matière d’emploi des seniors est non seulement « hypocrite », comme le disait Emmanuel Macron en avril 2019, mais surtout dangereux pour ce qui reste de cohésion sociale dans le pays. Et ce d’autant plus après avoir réduit la durée maximale d’indemnisation du chômage, y compris pour les plus âgés.

Brandir l’argument selon lequel le plein-emploi changerait la donne aujourd’hui ajoute la tromperie à l’hypocrisie : compte tenu de l’ampleur du phénomène de « halo de l’inactivité » pour ces classes d’âge, la mesure du taux de chômage ne rend absolument pas compte de la réalité du fonctionnement du marché du travail.

A ce stade, la discussion sur la pertinence et l’ampleur des « mesures d’accompagnement » du report à 64 ans de l’âge légal reste de toute façon hautement spéculative. Compte tenu du véhicule législatif choisi par le gouvernement – un projet de loi de financement de la Sécurité sociale rectificatif –, le risque est non négligeable que le Conseil constitutionnel censure les mesures qui ne seraient pas en rapport direct avec le sujet de l’équilibre des comptes. Difficile d’imaginer que ce risque n’ait pas été identifié et mesuré…

Raison supplémentaire pour arrêter le jeu de dupes, remiser les mesures d’âge et prendre le sujet à l’endroit : commencer par coconstruire les solutions équitables pour que l’allongement de la vie professionnelle ne soit plus synonyme de damnation au travail pour les uns ou de relégation sociale pour les autres.

Olivier Mériaux est ancien directeur technique et scientifique de l’Agence nationale pour l’amélioration des conditions de travail et coauteur du rapport « Favoriser l’emploi des travailleurs expérimentés » (janvier 2020).